

partie à l'accord multilatéral de rééchelonnement de la dette officielle polonaise pour 1981, conclu à Paris en avril par les 15 États occidentaux créanciers de la Pologne.

L'imposition de la loi martiale qui, le 13 décembre, devait marquer l'arrêt brutal du processus de réforme en Pologne, a amené le gouvernement canadien à entreprendre un examen détaillé de ses relations avec le régime militaire polonais et avec l'Union soviétique. Les consultations au sein de l'OTAN devaient, par ailleurs, conduire à un appel commun des alliés occidentaux en faveur de la levée de la loi martiale, de la libération des personnes internées et de la reprise du dialogue entre le gouvernement, l'Église et Solidarité. Dans les derniers jours de 1981, le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont exprimé l'inquiétude du Canada devant l'évolution des événements de Pologne et exhorté le peuple et le gouvernement polonais à s'acheminer vers une réconciliation nationale, à l'abri de toute ingérence étrangère.

Les relations canado-hongroises ont été rehaussées par la première visite à Budapest d'un ministre canadien des Affaires extérieures. La visite, qui a eu lieu en mars, a fourni l'occasion de discussions approfondies sur l'état des relations Est-Ouest et sur les moyens propres à élargir la coopération commerciale et économique entre les deux pays. L'inauguration par le ministre d'une exposition de peintures canadiennes à Budapest est venue renforcer les liens culturels naissants entre les deux pays. Par ailleurs, les deux parties ont fait le point des progrès réalisés en vue de la conclusion d'une convention consulaire bilatérale. La convention comportera une annexe sur les questions de nationalité devant servir de cadre juridique aux mesures propres à assurer la protection consulaire des Canadiens d'origine hongroise en visite dans leur ancienne patrie. En mai, le président du Sénat s'est rendu en Hongrie, à la tête d'une délégation de parlementaires.

La coopération nucléaire constituant la principale composante des relations entre le Canada et la Roumanie, bon nombre des échanges effectués en 1981 ont porté, directement ou indirectement, sur le projet CANDU en cours de réalisation à Cernavoda. Le ministre d'État au Commerce s'est rendu à Bucarest en mai afin d'y signer un Accord économique à long terme, ce qui témoigne de l'accroissement sensible des échanges commerciaux entre les deux pays au cours des dernières années. Du côté roumain, le secrétaire d'État au Commerce extérieur et à la Coopération économique est venu au Canada en novembre à l'occasion de la réunion de la Commission gouvernementale mixte pour la promotion du commerce et de la coopération économique. Sur le plan politique, les consultations Canada-Roumanie pour 1981, qui se sont tenues à Ottawa en octobre, ont fait ressortir l'intérêt des deux pays à l'égard des questions Est-Ouest et l'avantage d'une fréquente coopération au sein des instances internationales. La délégation roumaine avait à sa tête un vice-ministre des Affaires étrangères. Par ailleurs, une délégation de parlementaires canadiens, dirigée par le président du Sénat, s'est rendue en Roumanie en mai.